



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Installation de commerces temporaires sur l'espace public communal

Lot n°1 : Kiosque gourmand

Lot n°2 : Stand de primeur

Département porteur de l'opération:

Développement économique et capital humain

Service Commerce

Date limite de réception des dossiers :

Mardi 9 septembre à 12h00

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de dynamisation des espaces publics et de soutien au commerce de proximité, la Ville de Laval souhaite encourager l'émergence d'activités commerciales de qualité sur son domaine public.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit notamment dans une démarche de valorisation de la nouvelle place du 11 Novembre, récemment aménagée pour devenir un espace de vie convivial, attractif et ouvert à de nouveaux usages. Cette initiative vise à renforcer l'animation locale et proposer une offre complémentaire à celle déjà existante au sein des Halles.

À ce titre, la commune lance le présent AMI en vue de sélectionner des porteurs de projets pour l'installation de deux activités commerciales:

- un kiosque gourmand, destiné à un jeune public, au sein du square des Droits de l'Enfant, à proximité immédiate du manège (Lot n°1) ;
- un stand de primeur, sur la place du 11 Novembre, en complément de l'offre des Halles (Lot n°2).

Les projets retenus bénéficieront d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT), selon les modalités précisées ci-après.

2. Présentation des lots

Lot n°1 : Installation d'un kiosque gourmand – Square des Droits de l'Enfant

Emplacement : Le kiosque sera implanté au sein du square des Droits de l'Enfant, à proximité immédiate du manège.

Activité attendue : Le porteur de projet devra proposer une offre de petite restauration sucrée à destination du jeune public. Les produits proposés devront être :

- adaptés aux enfants (goûters, douceurs sucrées - confiseries, boissons non alcoolisées),
- faits maison et/ou issus de la production locale, avec une attention particulière portée à leur valeur nutritionnelle,
- évolutifs selon les saisons.

L'activité exclura toute vente de boissons alcoolisées (absence de licence exigée).

Conditions d'hygiène : Le candidat devra veiller au respect des normes sanitaires en vigueur, être en possession des autorisations nécessaires à la vente de denrées alimentaires, et prévoir un système de gestion des déchets.

Modalités d'exploitation : Les jours et horaires d'ouverture du kiosque devront être harmonisés avec ceux du manège, afin d'assurer une cohérence dans l'animation du square.

Le porteur de projet devra s'inscrire dans les programmes d'animation de la place du 11 novembre ainsi que du centre-ville proposés par la Ville, associations des commerçants, etc. Une attention particulière sera portée à la proposition de collaboration sur les périodes estivales et des illuminations de Noël.

Durée d'occupation : Une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT) sera délivrée pour une durée d'un an. À l'issue de cette période, la commune envisage l'acquisition d'un kiosque fixe, et une mise en location de ce dernier.

Caractéristiques de l'installation : L'installation devra respecter l'esthétique du square et notamment du manège ainsi que du mobilier urbain environnant. Le candidat précisera :

- les dimensions de la structure proposée (type chalet, stand ou mobilier mobile) ainsi que les modalités de son installation (dalle béton, plots sur terre, besoins de branchement électrique...)
- les matériaux et coloris envisagés

Il est précisé qu'aucun mobilier extérieur (table, chaise, parasol ...) ne sera autorisé, le square étant déjà aménagé. Cependant, il est imposé de prévoir une poubelle (recyclage) suffisante, à gestion du porteur de projet et respectueuse de l'esthétique de la place.

Rappel : aucun mobilier et/ou chevalet publicitaire n'est autorisé sur l'espace public à l'exception du menu et qui doit être déposé sur l'espace délimité par l'AOT

Lot n°2 : Installation d'un stand de primeur – Place du 11 Novembre

Emplacement : Le stand sera situé sur la place du 11 Novembre, à proximité immédiate des Halles, sous l'allée des arbres (cf document joint).

Activité attendue : Le porteur de projet proposera une activité de vente de fruits et légumes frais, autant que possible issus de productions locales afin de s'inscrire dans le projet alimentaire territoriale de la collectivité.

Cette installation sera une offre alimentaire exclusive et complémentaire des offres déjà existantes au sein des Halles.

Conditions d'hygiène : Le candidat devra respecter strictement les normes en matière de sécurité sanitaire des aliments. Il devra également assurer la gestion des déchets et veiller à la propreté de son emplacement.

Modalités d'exploitation : La ville envisage d'effectuer, en fonction des offres reçues une rotation entre plusieurs primeurs, chacun intervenant à des jours spécifiques. Le candidat devra préciser les jours et horaires d'ouverture envisagés.

Aucune installation ne sera autorisée les mardis et samedis, en raison de la tenue des marchés Place de la Trémoille et de la Gare.

Durée d'occupation : Une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT) sera délivrée pour une durée d'un an

Caractéristiques de l'installation : L'installation devra s'intégrer harmonieusement à l'environnement de la place du 11 Novembre. Le porteur de projet précisera :

- le type de structure utilisée (étal, chariot, barnum, mobilier démontable...),
- les dimensions de l'emplacement nécessaire (maximum 11 ml)
- les caractéristiques du stand

Rappel : aucun mobilier et/ou chevalet publicitaire n'est autorisé sur l'espace public à l'exception du détail de l'offre, affichage des prix ... et qui doit être déposé sur l'espace délimité par l'AOT

Après installation du stand, le candidat retenu devra stationner son véhicule en dehors de la place du 11 novembre.

3. Dossier de candidature

Les candidats devront transmettre un dossier complet comportant obligatoirement les pièces suivantes :

1. précision sur le lot pour lequel la candidature est déposée ;
2. Une note précisant l'expression de son intérêt pour le projet ainsi que ses motivations, ses propositions de collaboration (animations, ..) et son offre détaillée : produits proposés, concept, fonctionnement, saisonnalité, provenance des marchandises, tarif, calendrier prévisionnel d'ouverture, etc.
3. Un descriptif du stand ou du kiosque (plans, visuels, dimensions, matériaux utilisés) ainsi que les modalités d'installation, de stockage, gestion des déchets
...

Si le candidat est retenu :

4. Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'intégralité de son activité et les certificats sociaux en cours de validité
5. Un extrait Kbis de la société ou du registre des métiers en cours de validité
6. Les éventuelles autorisations sanitaires déjà obtenues ou en cours.
7. le bordereau de situation délivré par le Trésor Public

4. Critères de sélection des candidatures

L'exploitation sera attribuée par convention au candidat ayant obtenu la meilleure note conformément aux critères ci-dessous. En cas de désistement du

candidat ayant obtenu la meilleure note (lauréat initial), sera sélectionné le candidat ayant obtenu la deuxième meilleure note ainsi de suite.

Les dossiers de chaque candidat seront examinés sur la base des critères suivants (100 points) :

► **Critère N°1** : Présentation et nature de l'offre (60 pts) :

- la motivation et l'intérêt porté par le candidat au projet proposé ainsi que son expérience professionnelle (cf dossier de candidature)
- présentation détaillée de l'offre proposée : qualité et originalité, en lien avec les publics cibles ;
- les propositions d'animations et d'installation (aménagement ...) en cohérence avec son environnement (Halles ou place du 11 novembre)
- Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et des règles de propreté
- présentation des moyens humains, techniques et organisationnels ;

► **Critère N°2** : Proposition tarifaire (20 pts):

- carte des prix pratiqués ;
- différents moyens de paiement proposés ;

► **Critère N°3** : engagement environnemental (20 pts) :

- Réduction et gestion des déchets, tri sélectif, etc.
- Matériaux durables, utilisation de vaisselles, couverts, emballages écoresponsables (kiosque);

5. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers complets devront être transmis **au plus tard le Mardi 9 Septembre à 12h00**, par l'un des moyens suivants :

- Par voie postale ou dépôt physique à : **Mairie de Laval – Service commerce**
- Par voie électronique à l'adresse suivante : action.commerces@laval.fr
- Sur la plateforme de dématérialisation de la ville de Laval, à l'adresse suivante : <https://laval.achatpublic.com>

6. Informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter le : **Service Commerce – 02.43.49.44.68**

7. Clause de réserve

Le présent appel à manifestation d'intérêt n'a pas de valeur contractuelle et ne constitue pas un engagement de la commune à attribuer l'occupation du domaine public à l'un des candidats. La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à cet AMI ou de relancer une nouvelle consultation.

8. Redevance

La redevance correspondante à l'occupation du domaine public sera conforme à la décision municipale n° 17/07 en date du 30 mars 2007 en vigueur (ci-jointe).

Cette redevance sera de 2,45 euros TTC le ml / jour.

S'ajoutera à cette redevance, le tarif correspondant à la consommation électrique applicable selon la délibération du conseil municipal n° RHTF - 10 - Séance n° 536 du 23 juin 2025 (ci-jointe).

- branchement électrique 10 A : 0,40 euros TTC / heure
- branchement électrique 16 A : 0,60 euros TTC / heure
- branchement électrique 32 A : 0,75 euros TTC / heure